

Politiques sportives

Pour qui ?

- communes
- EPCI
- syndicats
- associations

Quelles prestations ?

Nous vous accompagnons dans...

- l'analyse des besoins en équipement
- la gestion maîtrisée des activités sportives dans un environnement sensible
- la médiation de conflits d'usage liés aux sports de nature

Nous vous informons sur...

- les processus de réalisation d'un équipement sportif ou socio-éducatif
- les caractéristiques techniques, réglementaires, financières d'un équipement sportif ou socio-éducatif

Combien ?

Le service proposé est gratuit.

Pour quoi ?

Le Conseil Départemental (CD67) vous accompagne dans vos projets de réalisation d'un centre sportif ou socio-éducatif, et dans le règlement de conflits d'usage liés aux sports de nature.

- assurer la sécurité d'un projet d'équipement sportif ou socio-éducatif
- régler les conflits d'usage et de sécurité sur les lieux de pratique de sports de nature

Comment ?

Prendre contact avec le référent CD67 de votre territoire.